



20211220-13

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20211220-20211220-13-DE
Date de télétransmission : 22/12/2021
Date de réception préfecture : 22/12/2021

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées

Séance du 20 décembre 2021

Objet : Contrat entre l'établissement public Paris Musées et la société GINKGO relatif à l'adaptation en version chinoise du catalogue de l'exposition « Henri Cartier-Bresson - Revoir Paris », présentée au musée Carnavalet – Histoire de Paris du 15 juin au 31 octobre 2021

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer le contrat, liant la société GINKGO à l'établissement public Paris Musées, relatif à l'adaptation du catalogue de l'exposition « Henri Cartier-Bresson - Revoir Paris » en version chinoise, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : La recette sera inscrite au budget de l'établissement public Paris Musées de l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de GASQUET